



## REUNION DU COMITE DIRECTEUR

9 novembre 2019

Sous la présidence de **Jean-François MAILLET**, Président

Secrétaire de séance : **Guillaume LIÉNARD**

Membres présents : **Gilles ARDIN**, **William BASTIT** (Président du CDC 92), **José GOUERE** (Président du CDC 77), **Patrice LERUS** (Président du CDC 94), Vice-présidents, **Marc ANSERMIN**, **Jean-Claude BERNERON**, **Alain BRISEUX**, **Josette DA SILVA PEREIRA**, **Christophe DAVENEAU**, **Olivier FAGES**, **Marc LOUIS**, **Aurélié MOUSSARD**, **Jean-Yves VERDIER**, **Sabrina VRAC**

Membres excusés : **Marc SOENEN**, Secrétaire général, **Marc CASTILLE**, **Romain LAMIRAND**, **Jean-Pierre FRAIOLI**, **Colette NORDMANN**, **Jean-Paul TRANCHANT**

Membres absents : **Olivier FOVET**, **Jonathan TRANCHANT**, **Gérard ZANKO**

Invités présents : **Pascal NOEL** (Président du CDC 95), **Patrice PLUMAIN** (Président du CDC 93), **Marc VAILLANT** (Président du CDC 91)

Invités absents : **Samuel ROUYER**, C.T.S., **Frédéric BRAIL** (Président du CDC 78), **Raymond MARGNOUX** (Président du CDC 75)

Assistent également à la réunion : **Bruno VEILLÉ**

---

### Ordre du jour

1. Vie régionale
  2. Tarification régionale 2019/2020
  3. Construction du budget prévisionnel 2019/2020
  4. Points divers
- 

**Comité d'Ile de France de la FFC**

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36

**Ouverture de la séance à 9h15** par Jean-François MAILLET.

Le Président remercie les membres présents et introduit l'ordre du jour de la réunion.

Conformément aux échanges avec l'administrateur judiciaire lors de la précédente réunion du Comité directeur en date du 19 octobre 2019, plusieurs membres demandent la présentation des procès-verbaux des trois dernières réunions du Comité directeur. S'ensuit un échange entre les membres du Comité directeur et le Président, qui confirme, que les procès-verbaux ont bien été rédigés par le Secrétaire général mais qu'ils ont besoin d'être retravaillés avant leur diffusion. Ils seront soumis à l'approbation du Comité directeur lors de la prochaine réunion du 30 novembre 2019.

A l'issue de ce débat, Gilles ARDIN et Jean-Yves VERDIER proposent qu'un comité de relecture soit mis en place afin d'améliorer le processus de rédaction du procès-verbal de ce Comité directeur. Celui-ci est composé de Jean-François MAILLET, Marc SOENEN, Gilles ARDIN, Guillaume LIÉNARD et Jean-Yves VERDIER.

## **1. Vie régionale**

Le Président annonce la démission de Romain LAMIRAND de son poste de Trésorier général pour cause d'incompatibilité de sa fonction avec ses activités professionnelles. Un nouveau Trésorier général devra être élu lors de la prochaine réunion du Comité directeur, le 30 novembre 2019.

Une rencontre a eu lieu entre Jean-François MAILLET et l'administrateur judiciaire, Maître PRIGENT, le jeudi 7 novembre, afin de préparer l'audience du vendredi 8 novembre au Tribunal de Grande Instance de Versailles.

Concernant cette audience, l'association était représentée par son Président, assisté de l'avocate, en présence de Bruno VEILLÉ, représentant du personnel, du juge-enquêteur, de l'administrateur judiciaire et d'une représentante du mandataire judiciaire. L'administrateur a présenté au Tribunal le bilan économique et social de l'association suite à la période d'observation de deux mois. Il a insisté sur plusieurs points saillants du dossier de notre Comité : présence de compte de tiers, situation du matériel loué (notamment les photocopieurs).

La décision du Tribunal a été mise en délibéré au 18 novembre 2019. L'administrateur judiciaire a demandé la poursuite de la période d'observation pour quatre mois supplémentaires. La liste des créanciers sera connue début décembre et permettra à l'administrateur judiciaire de bâtir son plan de redressement. Enfin, l'administrateur judiciaire a fait appel à un avocat spécialisé pour examiner la situation des contrats de photocopieurs.

Jean-Yves VERDIER demande si les frais d'avocat du Comité régional sur le dossier des photocopieurs peuvent être pris dans le cadre de l'un de nos contrats d'assurance, notamment sur la clause protection juridique. Il se propose d'étudier cette question et de contacter notre assureur.

Le Président fait un point rapide sur la rencontre entre l'administrateur judiciaire et la FFC, et notamment sur sa stratégie d'organisation des comptes bancaires afin de ne pas pénaliser les clubs à l'avenir, à savoir : un compte général et un compte réservé aux reversements des droits d'engagements et des prix coureurs.

**Comité d'Ile de France de la FFC**

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36

Suite à une question de Jean-Yves VERDIER, Jean-François MAILLET précise que les comptes d'engagements des clubs ne sont pas touchés par cette procédure. Enfin, Bruno VEILLÉ rappelle que certains prix coureurs n'ont pas encore été comptabilisés car les droits d'organisations n'étaient pas encore payés par les clubs, ce qui empêche la clôture comptable de l'épreuve.

Bruno VEILLÉ propose qu'un mécanisme soit mis en place lors de la ré-affiliation des clubs, afin que chaque club puisse apurer sa dette vis à vis du Comité régional.

*Arrivé à 10h05 de Christophe DAVENEAU.*

## **2. Tarification régionale 2019/2020**

Le Président rappelle que la tarification régionale 2019/2020 devra être approuvée lors du Comité directeur du 30 novembre 2019.

Il fait état du dossier Mécénat ASO / FFC sur le projet de développement d'aides adressées aux Comités départementaux. Pour le moment, aucune convention n'a été signée entre le Comité et la FFC sur ce sujet. Plusieurs réunions ont eu lieu cet été entre les Présidents des Comités départementaux et le Comité régional, à l'initiative de la FFC, pour définir les contours de la future convention 2020.

Marc ANSERMIN, Gilles ARDIN, William BASTIT, José GOUERE, Patrice LERUS, Guillaume LIÉNARD, Jean-Yves VERDIER prennent tour à tour la parole pour demander des éclaircissements sur ce dossier et expriment leur point de vue.

Le Président apporte les éléments d'informations suivantes :

- L'aide du mécénat FFC/ASO 2018 pourrait aider les clubs organisateurs notamment en Pass'Cyclisme et en VTT pénalisés par le non-reversement des droits d'engagements de la saison 2019.
- Elle sera également affectée à la relance de l'activité au niveau des organisations, qui a pour objectif de bâtir un calendrier équilibré et porte essentiellement sur le développement des épreuves 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégories et juniors et des épreuves minimales/cadets.
- L'aide du mécénat FFC/ASO 2019 est réservée aux Comités départementaux conformément aux actions définies en début d'année 2019.

Olivier FAGES explique la problématique des clubs de VTT à pouvoir organiser leurs épreuves en 2020 et ainsi construire un calendrier de qualité s'ils ne perçoivent pas le reversement des droits d'engagements.

Gilles ARDIN fait ensuite un point sur les clubs non-organisateur. Il rappelle d'abord les contours de la décision mise en œuvre en 2015 et ses objectifs initiaux qui actuellement ne sont pas remplis. Pour 2019, cela représente une enveloppe d'environ 10 000 €. Depuis deux exercices, ces sommes n'ont pas été recouvrées par le Comité d'Ile-de-France. Un débat nourri s'instaure entre les membres du Comité directeur. Guillaume LIÉNARD propose donc la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet dont les objectifs seront de définir les mesures d'incitation des clubs non-organisateur à organiser de nouvelles épreuves (co-organisation, mutualisation des moyens humains et financiers), les mesures de pénalisation des clubs non-organisateur et d'élaborer un système de reversement aux clubs

**Comité d'Ile de France de la FFC**

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36

organisant un nombre d'épreuves conséquents. Gilles ARDIN est chargé de mettre en place ce groupe de travail et de faire des propositions pour la saison 2020.

Patrice LERUS rappelle le rôle incitatif que les membres du Comité directeur doivent avoir pour convaincre des clubs à organiser de nouvelles épreuves, éventuellement en co-organisation.

Marc VAILLANT fait part de son expérience multi-fédérations et sur la mutualisation des moyens humains et financiers comme c'est actuellement le cas pour certaines épreuves de VTT.

Gilles ARDIN propose de rencontrer les clubs pour comprendre pour quelles raisons les clubs n'organisent pas (*démarche à mettre en œuvre*).

*Départ de Patrice LERUS à 11h25.*

Le Président revient ensuite sur les propositions de tarification pour la saison 2020.

BMX / Piste / VTT : pas de modifications proposées.

Pour la route, plusieurs propositions ont été faites par les membres du Comité directeur et devront faire l'objet de complément d'informations à apporter par les présidents de commission concernés avant délibération le 30 novembre :

- Laisser la possibilité aux organisateurs d'épreuves de 2/3/J de ne pas mettre de grille de prix (comme c'est déjà le cas pour les épreuves de 3/J).
- Ouvrir la possibilité aux coureurs de 1<sup>ère</sup> catégorie d'Ile-de-France hors DN de participer aux épreuves de 2/3/J du calendrier régional.
- Exonérer les clubs organisant une épreuve Pass'Cyclisme des droits d'organisation s'ils créent une nouvelle épreuve en 3/J et/ou en minimes/cadets.
- Fixer un tarif préférentiel à toute épreuve organisée précédemment en FSGT ou en UFOLEP.
- Avoir un droit d'organisation diminué pour l'organisation d'épreuves Pass'Cyclisme pour être concurrentiel avec les fédérations affinitaires. Une étude va être conduite par la commission Cyclisme Pour Tous pour être présentée lors de la prochaine réunion du Comité directeur.
- Mise en place de tarif préférentiel pour certaines périodes de l'année : mars, juillet et août.

Pour le cyclo-cross, il est proposé une réduction des droits d'organisations de 50 % sur la 2<sup>ème</sup> épreuve pour l'organisation sur le même site deux jours consécutifs (par exemple : samedi et dimanche).

### **3. Construction du budget prévisionnel 2019/2020**

Bruno VEILLÉ présente les contours du budget prévisionnel 2019/2020. Il précise que, même si le chiffre d'affaires est supérieur au million d'euros, il faut déduire les reversements à la FFC et aux clubs, ce qui ramène le budget net autour de 450.000 €, à savoir : 100.000 € de droits d'engagements, 100.000 € de droits d'organisations, 100.000 € de subventions, 100.000 € de licences et 50.000 € de frais divers.

Il indique également que les marges de manœuvre restent faibles pour modifier de manière substantielle la tarification régionale sur les droits d'organisations.

*Départ de Jean-Yves VERDIER à 12h45.*

**Points divers :**

- Gilles ARDIN a assisté à une réunion au siège fédéral le vendredi 8 novembre 2019, avec l'ensemble des Présidents ou des représentants des commissions de la route de l'ensemble des comités régionaux français, sur les changements de catégories envisagés par la FFC à l'issue de la saison 2020, avec notamment la modification du classement par points et la définition de trois catégories sportives : « Élites », « Amateurs » et « Masters ».
- José GOUERE indique avoir interrogé sur la publication des statistiques régionales et sur le bien-fondé de s'inscrire au prix d'équipe sur les épreuves si ces derniers ne sont pas comptabilisés en fin de saison. Le Président demande à José GOUERE, en tant que vice-président chargé des compétitions, de réunir les présidents des commissions sportives concernées afin de faire des propositions. Marc ANSERMIN, Josette DA SILVA PEREIRA et Olivier FAGES rappellent que les statistiques de leur discipline ont déjà été collationnées pour la saison en cours.
- Aucune information nouvelle n'a été diffusée par la FFC pour la mise en œuvre du nouveau site internet qui sera proposé aux Comités régionaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00

**Comité d'Ile de France de la FFC**

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36